

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-216 du 30 Août 1990

portant nomination de Monsieur Nadjin BOURAIM, en qualité de Premier Consul Général Adjoint au Consulat Général du Bénin à LIBREVILLE.

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Chad ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-135 du 20 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 115/PC/MEPTAS/MAE du 8 Juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- VU le Décret N° 147/PC/LLE/MEPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990 ;

.../...

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Nadjin BOURNIEUX bénéficie du traitement attaché à son grade auquel s'ajoutent les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et, si besoin est, les postes diplomatiques par le Décret N° 149/RJ, JRG/M.E/du 22.12.55 et 20 Avril 1955 ainsi que les actes qui l'ont modifié.

Fait à COTONOU, le 30 Août 1990

line,

Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et
de l'Administration Territoriale, chargé de l'intérim,

Jean Florentin V. FELIHO

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme,
chargé de l'intérim.

Pour le Ministre des Affaires Indiennes,
gères et de la Coopération absenti,
Ministre de l'Information et des
Communications chargé de l'intérieur

Richard ADDAMS

Toussaint TCHITCHI

Applications : PR 3 PR 4 LDC 4 RCP 6 CPC 1 PPC 1 MF-MAEC 3 CONSULATS
LUBREVILLE 2 INTERESSE 1 B-1/PMS-B-1/INDV-DI-LCCF 5 LDC-APPE-ILSAE-BC
AUTRES MINISTRES 14 LE ARRETEMENTS 3 LCE 1 BR DAN 1 JOR 1.-